



Réunis en session ordinaire le samedi 27 août à Douala, les membres de l'Assemblée générale de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) ont acté la dissolution de la Ligue de Football professionnel du Cameroun (LFPC).

Une pilule très difficile à avaler pour le général Pierre Semengue qui, dans un communiqué publié ce 30 août 2022, dénonce "cette énième tentative de violation grave des textes de la Fécafoot".

"La LFPC est couverte par le recepisse de déclaration d'association délivré le 23 Mai 2012 et se voit à nouveau contrainte de contester, conformément aux voies de droit, cette énième tentative de violation grave des textes de la FECAFOOT", lit-on dans le communiqué signé par l'instance que dirigeait général Pierre Semengue.



**LIGUE DE FOOTBALL
PROFESSIONNEL DU CAMEROUN**

B.P. 15270 Yaoundé – Tél : 222 217 125 – 677 643 619 – 695 072 853
WWW.lfpcameroun.cm



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le 27 août 2022, la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) a tenu une session ordinaire de son Assemblée Générale sanctionnée par un communiqué final dont la résolution n°16 indique qu'elle « valide la dissolution de la Ligue de Football Professionnel du Cameroun (LFPC) ».

Ainsi, la LFPC constate que les tentatives de suspension et de dissolution précédentes soldées par des échecs cuisants dans les procédures TAS/2020/A/6783 et TAS/2020/A/7513 n'ont pas servies de leçons. Ce qui est bien regrettable.

Jalouse de son autonomie, la LFPC, personne morale de droit privé camerounais dont le fonctionnement légal est régi par les lois et statuts suivants :

- la loi n°99/011 du 20 juillet 1999 relative à la liberté d'association,
- la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun, et
- ses Statuts du 03 novembre 2014.

La LFPC est couverte par le récépissé de déclaration d'association n°00000573/JRDA/J06/BAPP délivré le 23 mai 2012 et se voit à nouveau contrainte de contester, conformément aux voies de droit, cette énième tentative de violation grave des textes par la FECAFOOT.

Yaoundé, le 30 août 2022



M. Général d'Arande Pierre Tsameng
en Délégué Spécial